

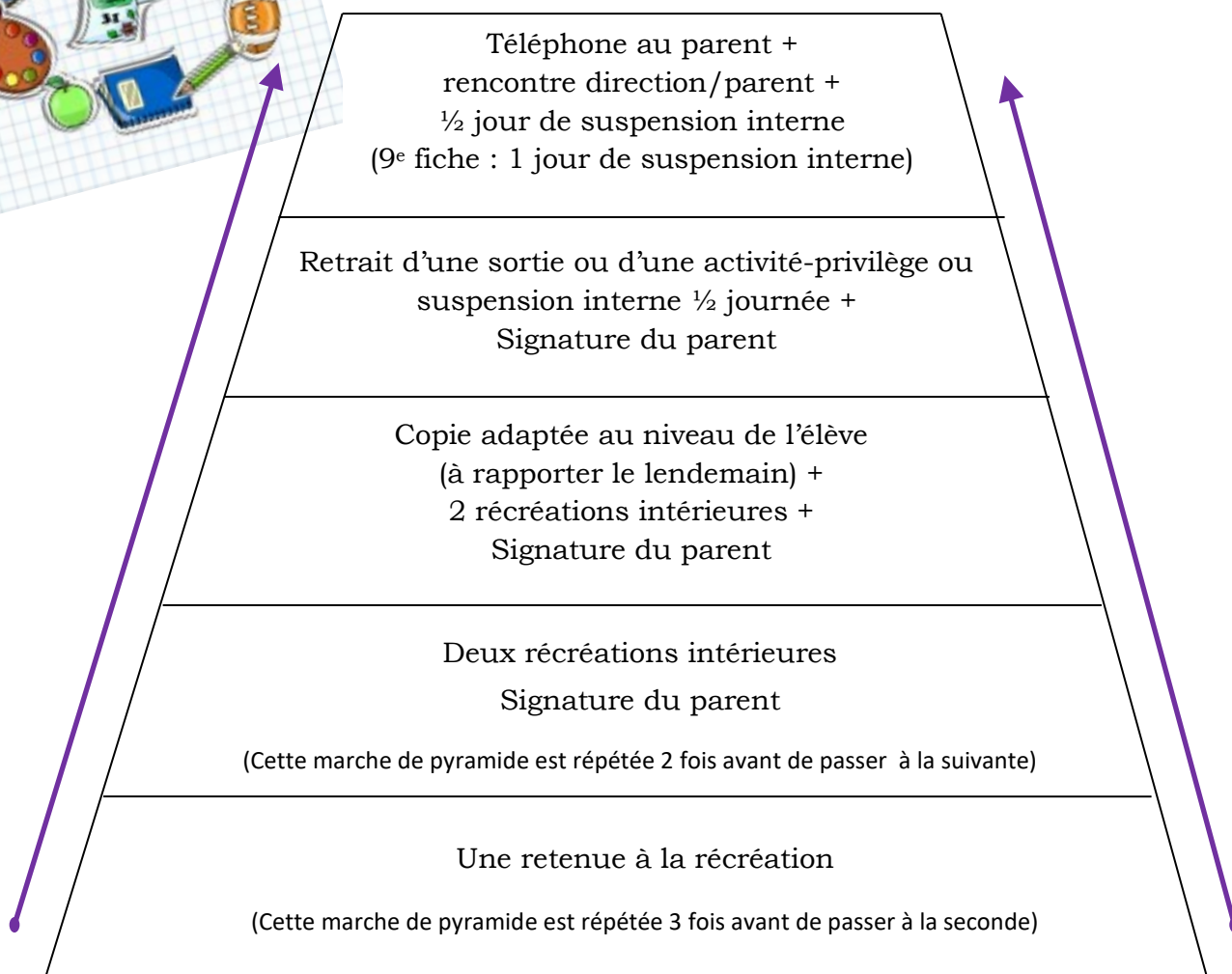
Fiche mineure

1. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
2. Je suis **CALME** en tout temps et en tous lieux. Toutefois, je garde le **SILENCE** dans mon rang, aux entrées et lors de tous mes déplacements dans l'école.
3. Je m'abstiens de lancer tout objet (roches, balles de neige, etc.).
4. Je prends soin de l'environnement et du matériel (geste mineur).
5. Je respecte les limites de la cour.
6. J'ai une tenue vestimentaire appropriée à l'école et à la température.
7. En tout temps, **JE NE FLÂNE PAS**. À la 2<sup>e</sup> cloche en fin de journée, je suis au service de garde, dans mon rang d'autobus ou à l'extérieur de la cour.
8. Je m'abstiens de tous contacts physiques inappropriés avec un autre élève.
9. Je mange des aliments sains (pas de gommes, bonbons, croustilles, etc.).



## Pyramide des conséquences

### Fiche mineure



\* L'élève qui ne respecte pas sa conséquence passe immédiatement à la conséquence suivante dans la pyramide des fiches mineures.

\* Le service de psychoéducation peut être utilisé à chacune des étapes.

\* L'élève qui atteint le haut de cette pyramide poursuivra dans la pyramide des fiches majeures à la 2<sup>e</sup> marche (ou là où il est rendu s'il est rendu plus haut) et continuera à cheminer dans la pyramide des fiches majeures aux prochains manquements au code de vie.

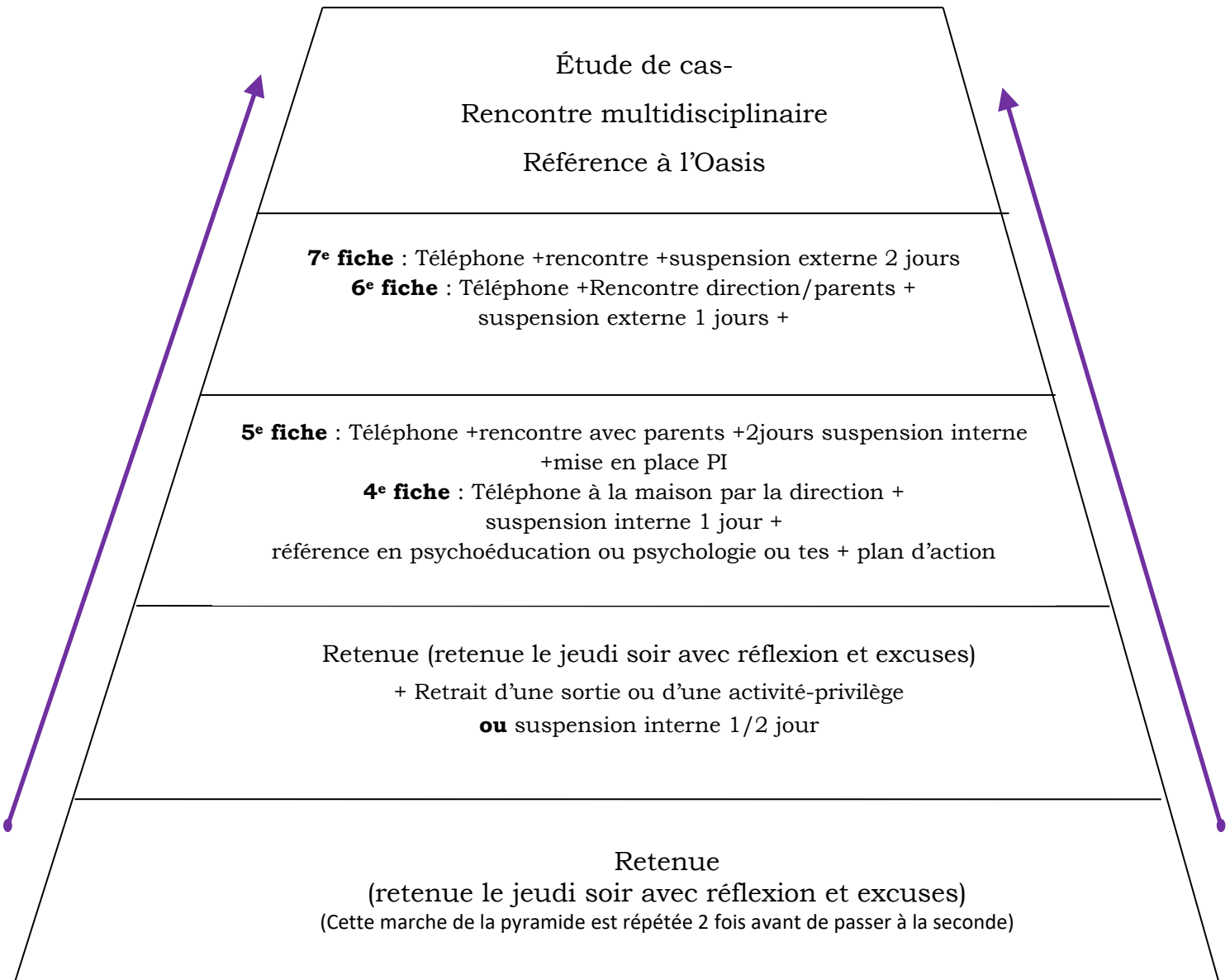
### **PYRAMIDE DE CONSÉQUENCES APPLICABLE AUX 2<sup>E</sup> ANNÉES**

**Une remise à zéro sera faite pour les mois de septembre à mars et aux deux mois par la suite.**

## Fiche majeure

- 1- Je suis poli et respectueux envers les autres dans mes gestes et mes paroles.
- 2- Je respecte et j'obéis à l'autorité de l'adulte en tout temps.
- 3- Je prends soin de l'environnement et du matériel prêté (vol, vandalisme, etc.)
4. Je n'apporte aucun objet dangereux à l'école.

### Pyramide des conséquences



- \* Le service de psychoéducation peut être utilisé à chacune des étapes.
- \* En cas d'intimidation, se référer au code de vie sur l'intimidation.
- \* Les parents seront contactés à chacun des manquements.



## Code de vie Volet intimidation

Après avoir établi le portrait de la situation d'intimidation, la direction appliquera l'une ou plusieurs des interventions suivantes :

- Ouverture du dossier (intimidateur + intimidé)
- Lettre d'excuses (intimidateur) destinée à l'intimidé
- Retrait de récréation(s) (intimidateur)
- Dîner à l'écart (intimidateur)
- Signalement au service de police (dénonciation de l'intimidateur)
- Rencontre avec un policier (intimidateur)
- Travail sur l'intimidation + possibilité de le présenter à un groupe-classe (intimidateur)
- Référence en psychoéducation (intimidateur et/ou intimidé)
- Suspension (intimidateur)
- Rencontre parents, direction et intervenants (intimidateur et/ou intimidé)
- Plan d'action (intimidateur et/ou intimidé)
- Contrat de réintégration à la classe (intimidateur)
- Cliniques intimidateurs / intimidés
- Référence en psychologie (intimidateur et/ou intimidé)
- Référence à l'Oasis (intimidateur)
- Etc.



- \* À chaque infraction :
- Il y aura systématiquement une référence à la direction;
  - L'élève-intimidateur recevra un billet d'intimidation qui sera acheminé au dossier;
  - Les parents des personnes concernées (intimidé et intimidateur) seront avisés.